

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 250901AR176CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue des Récollets à HONDSCHOOTE**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. ANDRIEUX Florient de réglementer le stationnement Rue des Récollets afin de faciliter une livraison,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

**ARRETE**

**Article 1°**: Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement le Mercredi 10 septembre face au n°5 rue des Récollets à Hondschoote.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

M. ANDRIEUX Florient, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 01 septembre 2025

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. SAISON', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNE D'HONDSCHOOTE' around the top edge and 'NORD' at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms featuring a lion and a cross.